



**LIVRET
DE L'ÉTUDIANT·E
2016-2017**

MASTER

MENTION : Finance

Parcours : Sciences de l'immobilier

Version provisoire

Livret voté à la CFVU du 19/09/2016

université
Paris Ovest
Nanterre La Défense



SOMMAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016-2017	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITE	4
UFR	4
DEPARTEMENT / FORMATION	4
PRESENTATION DE LA FORMATION	5
MAQUETTE DU DIPLOME	6
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS	6
ANNEE / SEMESTRE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<u>DEFINI.</u>	
MODULES TRANSVERSAUX	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LANGUE VIVANTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
BONUS AUX DIPLOMES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
STAGES	9
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	10
MODALITES GENERALES	10
MODALITES SPECIFIQUES	10
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	10
DELIVRANCE DU DIPLOME	10
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	11

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016-2017

Le calendrier universitaire de la 1^{ère} année du master Finance est disponible dans le livret pédagogique commun aux différents parcours.

Le calendrier ci-dessous se réfère à la 2^e année du master Finance, **parcours Sciences de l'immobilier**.

1er semestre : du jeudi 6 octobre 2016 au vendredi 16 décembre 2016

- Début des cours : Jeudi 6 octobre 2016
- Vacances de la Toussaint : du jeudi 27 octobre au mardi 1er novembre 2016
- Fin des enseignements : vendredi 16 décembre 2016
- Examens jeudi 15 décembre et vendredi 16 décembre 2016
- Vacances de Noël : du lundi 19 décembre 2016 au dimanche 1er janvier 2017

2e semestre : du lundi 2 janvier au vendredi 31 mars 2017

- Début des cours : lundi 2 janvier 2017
- Vacances de février :
- Fin des enseignements : vendredi 31 mars 2017
- Examens : jeudi 30 mars et au vendredi 31 mars 2017

Stage obligatoire 6 mois, à compter du 1^{er} avril 2017

Jours fériés

- Toussaint : Mardi 01 novembre 2016
- Armistice 1918 : Vendredi 11 novembre 2016
- Lundi de Pâques : Lundi 17 avril 2017
- Fête du travail : Lundi 1er mai 2017
- Victoire 1945 : Lundi 08 mai 2017
- Jeudi de l'ascension : Jeudi 25 mai 2017
- Lundi de Pentecôte : Lundi 05 juin 2017
- Fête nationale : Vendredi 14 juillet 2017

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suio.u-paris10.fr/>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.u-paris10.fr/>

UFR

Direction de l'UFR : Yann Demichel, bureau

Responsable administratif/ve de l'UFR : Boulin Marie-Odiel, bureau

Site internet de l'UFR : <http://ufr-segmi.u-paris10.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR : calendrier universitaire, planning et dates des examens, informations sur les formations, vie étudiante et relations internationales.

Département / Formation

Secrétariat de la formation : Madame Catherine HÉRÉÜS, bureau 312 du Bâtiment G

Responsable(s) de la formation : de Séverac, Béatrice, bureau 507 bis du du Bâtiment G

Enseignant(s) référent(s) L1 :

Email : bseverac@u-paris10.fr

Site internet de la formation : www.masters-gestion.fr

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le master II Sciences de l'immobilier recouvre les différents aspects des savoirs, des métiers et des outils propres à la production, l'investissement et la gestion d'actifs immobiliers.

Il a pour but de transmettre aux étudiants les savoirs (évolution urbaine et évolution des espaces résidentiels et tertiaires), de leur fournir les outils (ingénierie financière et marketing immobilier) et de leur faire appréhender les métiers (métiers de services et promotion immobilière) nécessaires à l'acquisition de réflexes professionnels permettant l'exercice ultérieur des métiers de production, de détention et de gestion d'actifs immobiliers.

Il propose une formation généraliste transversale et modulaire dans les domaines du développement urbain, des produits, des acteurs, de l'ingénierie financière, des métiers de service et du marketing.

Les cours sont assurés à la fois par des professionnels et des académiques. L'insertion professionnelle durable (connaissance des pratiques des entreprises, mais aussi compréhension des concepts afin d'évoluer dans la carrière professionnelle) est l'objectif de la formation.

Le Master offre également la possibilité à tout l'étudiant de poursuivre :

en doctorat (spécialité finance). Dans ce cas, l'étudiant rédige un mémoire de recherche. Des cours spécifiques de formation à la recherche en finance sont dispensés pour permettre à l'étudiant de remplir cet objectif.

L'alternance est obligatoire, constituant un élément essentiel du projet pédagogique (cf la rubrique Stage)

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.u-paris10.fr/formation/>

MAQUETTE DU DIPLOME

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements et modalités du contrôle des connaissances de la 1^{ère} année du master Finance, sont présentés dans le livret commun à l'ensemble des parcours de 1^{ère} année de master.

Les modalités ci-dessous concernent uniquement la 2^e année du master Finance, parcours Sciences de l'immobilier (formation initiale ou continue).

UE I – Fondamentaux de l'industrie immobilière

Ce Module constitue la base de l'enseignement du Master, visant à balayer les principales notions de « culture générale » exigées par les métiers de l'immobilier mais aussi à préparer les étudiants aux spécificités du cursus en le replaçant dans son contexte économique, juridique, administratif et financier.

Descriptif de l'EC	Nb h CM	Nb h TD	Nb ECTS	Mode d'évaluation
Principes comptables et analyse financière	21		3	50% examen écrit 50% contrôle continu Examen écrit
Mathématiques financières et Crédit Bail	21		3	50% examen écrit 50% contrôle continu Examen écrit
Gestion financière	21		3	50% examen écrit 50% contrôle continu
Total			9	

UE II – Evolution urbaine et espace territorial

Ce module présente le lien permanent qui existe entre l'évolution urbaine/ espace territorial et l'évolution du produit immobilier dans le temps, dans l'espace et en fonction de ses utilisateurs

Descriptif de l'EC	Nb h CM	Nb h TD	Nb ECTS	Mode d'évaluation
Politique foncière et d'aménagement	21		3	50% examen écrit 50% contrôle continu
Droit de l'environnement	9		1.5	Examen écrit
Total			4.5	

UE III – Services liés à l'immobilier

Ce module devra montrer comment l'ingénierie immobilière (ensemble des métiers des services) optimise la création de valeur et fédère les compétences. Il montera également quel est l'impact des changements de mode de détentions d'actifs sur la gestion et la valorisation.

Descriptif de l'EC	Nb h CM	Nb h hTD	Nb ECTS	Mode d'évaluation
Asset management	21		1.5	
Gestion locative	21		1.5	50% examen écrit 50% contrôle continu
Syndic de co-propriété	21		1.5	50% examen écrit 50% contrôle continu
Facility management	21		1.5	
Total			6	

UE IV – Promotion (Investissement, promotion et redéveloppement)

Le promoteur (aménageur et producteur) doit imaginer ses programmes et réaliser ses projets grâce aux équipes qu'il conduit et aux outils dont il dispose, malgré les contraintes des environnements et de la réglementation. Il réalisera un produit répondant à un besoin et à une demande présente et future.

Descriptif de l'EC	Nb h CM	Nb h TD	Nb ECTS	Mode d'évaluation
Promotion immobilière	15		1.5	50% examen écrit 50% contrôle continu
Investissement	15		1.5	50% examen écrit 50% contrôle continu
Pathologie du bâtiment	15		1.5	50% examen écrit 50% contrôle continu
Expertise immobilière	15		1.5	50% examen écrit 50% contrôle continu
Droit de la construction	9		1.5	Examen écrit
Total			7.5	

UE IV – Finance

Ce module présente les outils de financement des actifs immobiliers qu'il s'agisse de logique d'acquisition, de production ou de détention. Il privilégie l'étude de cas pratiques.

Descriptif de l'EC	Nb h CM	Nb h TD	Nb ECTS	Mode d'évaluation
Modélisation	9		1.5	Examen écrit
Financement des projets immobiliers	21		3	Examen écrit
Les fonds immobiliers et leur gestion	21		1.5	50% examen écrit 50% contrôle continu
Fiscalité immobilière	9		1.5	Examen écrit
Total			7.5	

UE VI – Marketing (et négociation)

Descriptif de l'EC	Nb h CM	Nb h TD	Nb ECTS	Mode d'évaluation
Commercialisation, prospection et communication	15		1.5	50% examen écrit 50% contrôle continu
Droit de la transaction	9		1.5	Examen écrit
Total			3	

UE VII – Marché et acteurs

Ce module présente la notion de marchés immobiliers ainsi que leurs caractéristiques.

Descriptif de l'EC	Nb h CM	Nb h TD	Nb ECTS	Mode d'évaluation
Economie de l'immobilier	21		3	50% examen écrit 50% contrôle continu
Droit de l'urbanisme	9		1.5	Examen écrit
Total			4.5	

UE VIII – Mémoire

Le mémoire doit être rédigé à la fin de la formation. Il peut prendre la forme d'un mémoire professionnel ou d'un mémoire de recherche.

Le but du mémoire professionnel est d'analyser une problématique professionnelle à la lumière des outils conceptuels développés dans le programme pédagogique.

Le but du mémoire de recherche est de traiter une problématique qui pourra donner lieu à la rédaction d'un travail de thèse.

Le mémoire doit tenter de répondre à une problématique précise qui nécessite une revue de la littérature qui permettra de poser des hypothèses. Ces hypothèses feront l'objet d'une étude économétrique ou qualitative afin de les confirmer ou infirmer.

Descriptif de l'EC	Nb h CM	Nb h TD	Nb ECTS	Mode d'évaluation
Mémoire professionnel / recherche	0	0	9	Travail écrit
Rapport de mission en entreprise/ stage		0	9	rapport + soutenance

CONTRAT PRO / STAGES

L'alternance est obligatoire, constituant un élément essentiel du projet pédagogique. * Le cadre privilégié est celui du contrat de professionnalisation. Ce dispositif est ouvert aux étudiants de moins de 26 ans ou aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans. Les contrats de professionnalisation sont gérés par le Service de la Formation Continue, SFC, de Nanterre.

La convention de stage est réservée aux étudiants de nationalité étrangère sans permis de travail. Elle est gérée par le Service des Stages.

Pour toute information sur les stages intégrés dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseaupro.u-paris10.fr/>

Pour toute information sur les stages courts pouvant être pris en bonus au diplôme, veuillez vous référer à la rubrique "Bonus au diplôme / Stages" du site :

<https://moduleslmd3.u-paris10.fr/>

Pour la formation continue :

- **Durée du stage** : 3 mois
- **Date du début du stage** : à partir du 1 avril 2016
- **Important** : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury.

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants du site de l'université, Rubrique "Formation" / "Déroulement des examens". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

Modalités spécifiques

La présence en cours : elle est obligatoire. Au-delà de 20% d'absences non justifiées le candidat est porté défaillant dans la matière.

Consultation des copies d'examen : A compter de la date de publication des notes, le candidat a une semaine pour demander à consulter sa copie. La demande doit être faite par écrit auprès du secrétariat du Master.

Redoublement : Aucun redoublement n'est autorisé en M2. En cas de défaillance, le candidat doit suivre la **procédure de sélection au même titre que tout nouveau candidat**.

Stage : La durée de stage minimum est de 3 mois. Tout étudiant n'ayant pas réalisé au moins 3 mois de stage à la date du 30 septembre sera déclaré défaillant.

Aucune convention de stage ne peut se terminer au-delà de l'année universitaire soit le 30 septembre.

Les conventions de stage ne peuvent être établies que pour une durée de 6 mois maximum.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants de l'Université, à la rubrique : "Formation" / "Déroulement des examens". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "Demandez votre diplôme". <http://etudiants.u-paris10.fr/>

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@u-paris10.fr.